

PROVINCE DE QUÉBEC



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, greffière de la susdite municipalité, QUE :

Aux citoyens de la municipalité du Village de Price

Avis public est donné de ce qui suit :

SUIVANT LA DERNIÈRE IMPOSITION DES TAXES, LE RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2015 EST COMPLÉTÉ ET DÉPOSÉ AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'HÔTEL-DE-VILLE, AU 18 RUE OSCAR-FOURNIER, À PRICE.

IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES LE 20 FÉVRIER 2015.

TOUTE PERSONNE DONT LES NOMS Y APPARAISSENT COMME SUJETTES AU PAIEMENT DESDITES TAXES, ARRÉRAGES OU AUTRES DENIERS SONT TENUES DE LES PAYER COMME PRÉVU SUR LES FACTURES.

DONNÉ À PRICE, CE 27^{ième} JOUR DE JANVIER DEUX MILLE QUINZE

.....
Directrice générale, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Furlong , résidant à Price et directrice générale, greffière de la municipalité du Village de Price, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h30 de l'après-midi, le 27^{ième} jour de janvier 2015

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^{ième} jour de janvier deux mille quinze.

Signé :
Directrice générale, greffière